

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 2 octobre 2023
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA *Direction Performance Greffe et Services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2023, à 19h 30.

10.02 Questions

CA *Direction Performance Greffe et Services administratifs*

Période de questions du public

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des services administratifs* - 1237606027

Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des services administratifs* - 1237606028

Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Levée de la séance

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 27 septembre 2023



Dossier # : 1237606027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit approuvé le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice 2024, tel qu'il apparaît ci-après dans le présent sommaire, incluant les pièces jointes qui font partie intégrante de celui-ci;

QUE soit approuvé l'organigramme de chacune des unités administratives de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice 2024, dans la forme décrite dans les fichiers joints au présent sommaire pour en faire partie intégrante;

ET QUE soit transmis au comité exécutif de la Ville de Montréal le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice financier 2024, le tout conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-10-03 13:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire addenda vise à passer ce dossier au niveau supérieur (CE), soit au prochain comité exécutif.

Contenu

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la « Charte »), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville. En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Les Lois 23 et 33, adoptées en décembre 2003, ont modifié la Loi sur les cités et villes de la Charte de la Ville de Montréal. En vertu de ces changements, les arrondissements de la Ville de Montréal doivent adopter leur budget de fonctionnement de façon formelle, par résolution du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 275 Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

En sommaire, les revenus et dépenses de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2024 sont les suivants :

	Budget original 2023	Budget proposé 2024	Variation
Transferts centraux	33 487 000 \$	34 053 900 \$	566 900 \$
Taxes locales	10 433 500 \$	11 515 900 \$	1 082 400 \$
Affectation de surplus	2 082 500 \$	500 000 \$	(1 582 500) \$
Affectation – Virement au fonds de roulement	(71 500) \$	(70 000) \$	1 500 \$
Revenus de tarification locale	850 000 \$	868 700 \$	18 700 \$

Total	46 781 500 \$	46 868 500 \$	87 000 \$
--------------	----------------------	----------------------	------------------

	Budget original 2023	Budget proposé 2024	Variation (%)
Rémunération	27 904 300 \$	28 505 200 \$	2,2 %
Cotisations de l'employeur	8 353 100 \$	7 678 500 \$	- 8,1 %
Transport et communication	332 800 \$	346 300 \$	4,1 %
Honoraires professionnels et services techniques	3 150 700 \$	3 421 600 \$	8,6 %
Location, entretien et réparation	1 761 800 \$	1 461 200 \$	- 17,1 %
Biens durables et non durables	3 288 000 \$	3 509 700 \$	6,7 %
Autres	1 990 800 \$	1 946 000 \$	- 2,3 %
Total	46 781 500 \$	46 868 500 \$	0,18 %

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Revenus

- Le taux de taxes locales demeure inchangé, soit de 0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- La tarification locale est majorée de 2,2%.

Dépenses

- Adaptation des services de proximité suite à l'étude des besoins en loisirs;
- Poursuite des actions avec les organismes locaux visant à renforcer le sentiment de sécurité des citoyens;
- Mise en œuvre du Plan d'action Aînés de Montréal-Nord;
- Mise en œuvre du Plan d'action culturel;
- Mise en œuvre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement Montréal-Nord;
- Séance d'information publique et début de la construction de la nouvelle bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade;
- Mise en œuvre du plan d'action de la Maison culturelle et communautaire de l'avenir;
- Révision et mise en place du programme Éco-Quartier en 3 volets :
 - Gestion des matières résiduelles, propreté et écoresponsabilité;
 - Verdissement, biodiversité et agriculture urbaine;

- Concertation et participation à la vie citoyenne;
- Ajout d'une ressource pour la bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade;
- Finalisation de l'analyse des plans et lancement de l'appel d'offres du Cœur-Nomade;
- Adaptation de l'offre de services Équité, diversité et inclusion (EDI) – volet citoyen.ne.s.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois adopté, le budget de fonctionnement doit faire l'objet d'une communication à la population de l'Arrondissement, soit par un envoi individuel ou par la publication d'un avis dans un journal local. L'Arrondissement prévoit un résumé pour parution dans « InfoNord ». La présentation sera aussi disponible sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Deux règlements de taxation et un portant sur la tarification seront présentés à une séance ultérieure.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes. À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-20

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1237606028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit approuvée la liste des projets ci-jointe qui constitue le Programme décennal d'investissement (PDI) de l'Arrondissement, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets de 2024 à 2033;

ET QUE soit transmis au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'investissement (PDI) de l'Arrondissement, exercices financiers de 2024 à 2033.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2023-10-03 13:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606028

Unité administrative responsable :

Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237606028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Les Lois 23 et 33, adoptées en décembre 2003, ont modifié la Loi sur les cités et villes et la Charte de la Ville de Montréal. En vertu de ces changements, les arrondissements de la Ville de Montréal doivent dresser et transmettre leur budget du Programme triennal d'investissement (PTI) de façon formelle, par résolution du conseil d'arrondissement.

Depuis le regroupement municipal de 2002 et jusqu'au 1^{er} janvier 2005, les dépenses financières engendrées dans le cadre du PTI étaient financées par des emprunts à long terme remboursés par la taxe foncière générale, imposée à l'ensemble des propriétés de la Ville de Montréal. Depuis le

1^{er} janvier 2005, les règlements d'emprunt sont adoptés par l'arrondissement et sont financés par les propriétaires d'immeubles imposables situés dans l'arrondissement (article 146.1 de la Charte de la Ville, modifiée par la Loi 33).

Seules les dépenses réalisées entre 2005 et 2022 servent donc à calculer la taxe sur l'investissement qui apparaîtra au compte de taxe de l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 276 - Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2023-2032 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Pour la période 2024 à 2033, l'arrondissement de Montréal-Nord (Arrondissement) prévoit investir 51,731 millions \$. Il s'agit principalement de projets reliés à l'entretien et à la réfection du réseau routier, à l'aménagement de parcs, à la mise à niveau des chalets de parc et autres bâtiments ainsi qu'à des travaux qui découlent de la mise en valeur du territoire.

PDI 2024-2033 Sommaire					
Projets	2024	2025	2026	2027 à 2033	Total
Mise en valeur du territoire	50 000 \$	- \$	900 000 \$	- \$	950 000 \$
Parcs	2 769 000 \$	1 100 000 \$	300 000 \$	7 000 000 \$	11 169 000 \$

Bâtiments	8 136 000 \$	100 000 \$	914 000 \$	10 248 000 \$	19 398 000 \$
Réfection routière	600 000 \$	3 114 000 \$	3 250 000 \$	12 250 000 \$	19 214 000 \$
Informatique	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	700 000 \$	1 000 000 \$
Total des projets	11 655 000 \$	4 414 000 \$	5 464 000 \$	30 198 000 \$	51 731 000 \$
Total des projets à financement	2024	2025	2026	2027 à 2033	Total
Fonds de roulement	150 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	700 000 \$	1 050 000 \$
Surplus et réserves	6 531 000 \$	- \$	1 150 000 \$	- \$	7 681 000 \$
Fonds de parcs	760 000 \$	100 000 \$	- \$	- \$	860 000 \$
Règlements d'emprunt à adopter	4 214 000 \$	4 214 000 \$	4 214 000 \$	29 498 000 \$	42 140 000 \$
Total	11 655 000 \$	4 414 000 \$	5 464 000 \$	30 198 000 \$	51 731 000 \$

JUSTIFICATION

L'approbation de la liste des projets prévus dans le Programme décennal d'investissement (PDI) est requise par la Loi.

Le budget du PDI de l'Arrondissement, tel que soumis au conseil, prévoit que son financement sera assuré par des emprunts à long terme, soit un montant total de 4 214 000 \$ annuellement pour les années financières de 2024 à 2033.

Cette dette sera contractée par le Service des finances et sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'Arrondissement à partir de l'exercice 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis l'exercice 2005, le coût du service de la dette afférente aux dépenses en immobilisations est à la charge des contribuables de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront gérées par la Division des relations avec les citoyens et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération devraient adopter le PDI au cours de la semaine du 4 décembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2023-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt